



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <p>En exercice : <b>33</b></p> <p>Présents : <b>31</b> Représentés : <b>2</b></p> <p>Qui ont pris part à la délibération : <b>33</b></p> <p>Date de la convocation : <b>27/03/2026</b></p> <p>Date d'affichage : <b>27/03/2026</b></p>	<p><b>de la commune de COGOLIN</b> <b>Séance du jeudi 2 AVRIL 2026</b></p> <p>L'an deux mille vingt-six, le <b>deux-avril</b> à <b>18h30</b>, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au <b>CENTRE MAURIN DES MAURES</b>, sous la présidence de <b>Madame Isabelle FARNET RISSO</b> maire,</p> <p><b>PRESENTS :</b> Rodolphe EPINEAU - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Nicolas PATACCHINI - Bernadette BOUCQUEY - Serge FINTZEL - Patrice DI PAOLO - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI - Isabelle MELLANO - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Didier PARE - Esmeralda PIERQUIN - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Alain MARCHAIS - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika OUAREZKI -</p> <p><b>POUVOIRS :</b> Caroline SINGER à Nicolas FOURNAUX Arnaud FERRARO à Pierre-Yves TIERCE</p> <p><b>SECRÉTAIRE de SÉANCE :</b> Amandine CLAURE</p>
--	---

Le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration et présidé par le maire.

En application de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration comprend outre son président, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et, des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus et les membres nommés le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

**N° 2026/04/02-4**

**FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET DESIGNATION DE CEUX-CI**



**N° 2026/04/02-4**

## **FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET DESIGNATION DE CEUX-CI**

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il convient donc de fixer le nombre des membres du CCAS et de désigner les représentants du conseil municipal.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Il est proposé de fixer à **quatorze (14), le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, et de désigner, outre le maire, sept (7) membres** du conseil municipal pour y siéger.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-6,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**DE FIXER A L'UNANIMITE, quatorze (14), le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS dont sept membres du conseil municipal,**

Les candidats sont appelés à déposer leurs listes :

Liste majorité :

Bernadette BOUCQUEY - Eric MOREAU – Mohamed MERAKCHI – Esméralda PIERQUIN – Bénédicte FRERET - Michel MEDE – Ingrid GAILLET -

Liste minorité :

Caroline BOROWIEC – Malika OUAREZKI – Amandine CLAURE - Alain MARCHAIS – Pierre-Yves TIERCE – Arnaud FERRARO – Gilles LE CAM

Les résultats sont les suivants : **33 votants**

Sont élus **liste majorité** : **27 voix**

**Président** : Le maire

**Membres** : Bernadette BOUCQUEY - Eric MOREAU – Mohamed MERAKCHI – Esméralda PIERQUIN – Bénédicte FRERET - Michel MEDE -

Sont élus **liste minorité** : **6 voix**

**Membre** : Caroline BOROWIEC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Le secrétaire,

Isabelle FARNET RISSO

Amandine CLAURE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).